

L'ARCOM harponnée ! Sa mission : « tuer » Hanouna !

écrit par Jacques Martinez | 23 février 2025



21/02 18:56 **Les révélations explosives de Jules Torres du JDD qui rapporte des propos de membres de l'ARCOM : "On nous a demandé de virer Hanouna... Tant pis pour ses 400 potes au chômage" -**

Fermeture de C8 : «On nous a demandé de virer Hanouna, on a fait notre boulot», les révélations de Jules Torres sur l'Arcom



L Fermeture de C8 : «On nous a demandé de virer Hanouna, on a fait notre boulot», les révélations de Jules Torres sur l'Arcom
© Europe 1

À propos des soupçons d'intentions malveillantes de l'ARCOM pour détruire C8, il est dommage que Jules Torres, journaliste au Journal Du Dimanche (le JDD) qui a entendu, dans un restaurant, vendredi, des convives parlant, entre eux, de C8 (et disant qu' « on » leur « a demandé de virer Hanouna » et qu'ils avaient fait leur boulot... Et « tant pis pour ses 400 potes au chômage » puisqu'ils travaillaient dans sa chaîne !) oui, dommage, plutôt que de prendre des notes écrites qu'il n'ait pas discrètement enregistré les conversations de la table voisine -même au risque d'une poursuite en justice **(1)**-, cela aurait eu plus de poids. Là, seule sa bonne foi fait poids or la « bonne foi » ne pesant rien, il est si facile de la contredire... Déjà, l'un de mes anciens employeurs **(2)**, Le Parisien

émet un doute, comme il le fait depuis 1980, année où il a décidé de renier son qualificatif de « Libéré » (qui rappelait la Libération de 1945 à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale) et de ce fait, de se débarrasser de sa réputation d'organe de presse proche du gaullisme et donc plutôt -l'horreur !- à droite.

□C'est l'un de ses journalistes qui émet un doute sur ces révélations. Comme le rapporte TéléStar :

□« *Le récit de Jules Torres est contesté par Benoît Daragon du Parisien, qui souligne que l'Arcom a déménagé dans le 12e arrondissement, remettant en question la véracité des propos entendus.* »

Ce qui ne veut pas dire, comme vous le lirez plus loin, que des membres de l'ARCOM ne pouvaient pas se trouver dans le restaurant où tous les personnels de l'ARCOM avaient l'habitude d'aller depuis des années...

Sur CNews, Jean-Marc Morandini a consacré vendredi une partie de son émission à ces révélations -ce qui n'est pas surprenant- rappelant que « le journaliste et chef de service du JDD, Jules Torres raconte être allé déjeuner ce midi (ndlr : vendredi) dans un restaurant non loin d'Europe 1. Le hasard a fait qu'il s'est retrouvé à une table à côté de 3 personnes travaillant à l'ARCOM. »

Rappelant afin de s'opposer à la remarque du journaliste du Parisien :

« Pour mémoire, jusqu'en décembre dernier l'ARCOM avait en effet ses bureaux dans le quartier et visiblement ces personnes auraient gardé leurs habitudes. »

Et il ajoute :

« *Selon Jules Torres, qui a tendu l'oreille, ces personnes travaillant à l'ARCOM ont évoqué pendant une partie du repas la fin de C8. Et leurs propos étaient proprement surréalistes, au point que Jules Torres a pris soin de noter certaines phrases prononcées afin de pouvoir les citer précisément à l'antenne. Ainsi par*

exemple, ils ont évoqué une demande qui leur aurait été faite :

« Nous, on nous a demandé de virer Hanouna, on a fait notre boulot » ont-ils lancé en ajoutant : « On est bien content de s'être payé le groupe Bolloré ».

« Ces trois personnes ont également ciblé avec des mots très durs Pascal Praud et en particulier ses différents éditoriaux contre la fin de C8 et contre l'ARCOM et ses pouvoirs hors norme. »

Et ils ne se sont pas arrêtés là, à propos des 400 personnes perdant leur emploi -alors qu'eux sont royalement rémunérés...

« selon Jules Torres, « cela les faisait beaucoup ricaner » car ils ironisaient sur le fait qu'au fond ce n'était pas très grave de leur faire subir cela, puisque ce sont 400 potes d'Hanouna ».

Ce sont d'ailleurs, a ajouté Jules Torres « davantage les ricanements que les mots qui m'ont beaucoup scandalisé et choqué. »

Et c'est cette dernière remarque qui -et je fais pleine confiance aux propos tenus par mon confrère Jules Torres- me donne la nausée sur ces « ricanements » de gens qui, payés par précisément les impôts de ceux qu'ils ont mis au chômage, se moquent, que dis-je, se f... complètement que des centaines de familles et donc des centaines d'enfants -ados ou en bas-âge !- pâtissent de leur décision, décision qui les font ricaner ! **Dans le monde animal auquel nous appartenons, qui ricane ? Les... hyènes !!! Et que sont-elles ? Tout naturellement des charognards ! Et qu'est un charognard, tout bêtement, selon le Larousse, « un animal qui mange des cadavres, ou une personne qui profite des malheurs d'autrui. » Ce qu'est chacun de ces membres de l'ARCOM ayant ricané ce midi-là !...**

PS : en terminant ce texte, j'ai hurlé de joie en apprenant par les titres des JT 20h de samedi l'arrestation de Mohamed Amra en Roumanie neuf mois

après l'assassinat de deux personnels pénitentiaires pour lui permettre de s'évader ! Pour 9 mois de fausse liberté, espérons qu'il le paiera cher : la perpétuité IN-COM-PRÉS-SI-BLE !!! Qu'il ait le temps de penser aux deux fonctionnaires assassinés et à leurs familles !

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...

-(1) Selon le site CERTEA-Commissaires de Justice,
« Enregistrer une conversation pour obtenir une preuve : est-ce légal ?

Avec les nouvelles technologies et fonctionnalités proposées sur nos smartphones, il est aujourd'hui particulièrement aisé d'enregistrer une conversation à l'insu de son ou de ses interlocuteurs. Selon la situation litigieuse, une personne peut naturellement vouloir obtenir un élément de preuve, en enregistrant des propos litigieux.

L'intention première n'est certes pas de porter atteinte à la vie privée de l'interlocuteur, mais d'avoir en sa possession un élément de preuve pour faire valoir ses droits. Cependant, ce mode de preuve fait l'objet de vifs débats... »...dont celui-ci :

« Quels sont les modes d'enregistrement considérés comme déloyaux ?

Les modes de preuve qui sont généralement considérés comme déloyaux sont ceux qui sont captés à l'insu de la personne enregistrée, ou au moyen d'un stratagème.

Il peut donc s'agir par exemple :

- d'un enregistrement sonore d'une conversation avec un smartphone dissimulé dans un sac ou même posé sur la table ;
- d'un enregistrement vidéo d'une caméra de surveillance cachée.

La déloyauté de ces modes de preuves est caractérisée par deux

éléments : non seulement la personne enregistrée n'en a pas connaissance, mais encore elle n'y a pas expressément consenti. »

Autres cas : voir le site CERTEA :

<https://www.certe-commissairedejustice.fr/enregistrer-conversation-preuve-legal/>

(2) Pour ceux qui connaissent l'édition départementale du « Parisien-Val-de-Marne », j'ai été le seul journaliste à avoir écrit les premières pages de cette édition qui, à l'époque, était en gestation au sein de l'édition nationale. Depuis, une salle de rédaction a été installée à Créteil, préfecture de ce département, pour toute une équipe de journalistes. □ Avec mes nuits à RTL, je devais légèrement dépasser les 35 heures par semaine et oublier mon seul jour de repos hebdomadaire... Nous n'étions pas encore au XXI^e siècle dont les nouvelles générations critiquent leurs grands-parents -qui leurs ont pourtant apporté, sur un plateau, smartphones et 48 heures de repos et surtout en... fin de semaine !- pour... 35 heures de boulot !

— **(3)** MORANDINI :

<https://www.jeanmarcmorandini.com/article-599806-les-revelations-explosives-de-jules-torres-du-jdd-qui-rapporte-des-propos-de-membres-de-l-arcom-on-nous-a-demande-de-virer-hanouna-tant-pis-pour-ses-400-potes-au-chomage-regardez.html>